MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service régional de la formation et du développement

Arrêté portant nomination des membres du jury régional pour la délivrance des diplômes de niveau 3 et 4 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Vu la loi 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi (art. 10 et 11)

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu la décision 2026-10 du 05 mars 2026 portant délégation de signature au titre de l'autorité académique,

Vu le décret 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience

Vu le décret 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience

Vu le décret 2025-663 du 18 juillet 2025 définissant les conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience mentionnées au 3° de l'article L. 6313-1 du code du travail

Vu le décret n° 2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole ;

Vu le décret 2003-1160 du 04 décembre 2003 fixant les modalités de délivrance des différentes options du Brevet Professionnel;

Vu le décret 2017-276 du 01 mars 2017 relatif au règlement général du Brevet Professionnel ;

Vu le décret 2017-1145 du 7 juillet 2017 relatif au règlement général du certificat de spécialisation agricole;

Vu les arrêtés portant sur la création et fixant les modalités de délivrance des différentes options des BPA rénovés ;

Vu les arrêtés relatifs à la création des différentes options du Brevet Professionnel ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté SRFD–
4 bis rue Hoche – BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Site internet : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Vu les arrêtés portant création et fixant les conditions de délivrance des Certificats de Spécialisation ;

Vu les arrêtés portant création et fixant les modalités de délivrance des options du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa) ;

Vu la note de service DGER/ SDPFE/2020-477 du 24 juillet 2020 relative à la procédure en vue de la délivrance d'un diplôme ou d'un titre de l'enseignement technique professionnel relevant du ministère chargé de l'agriculture, par la validation des acquis de l'expérience

Vu la note de service DGER/SDPFE/2021-390 du 25 mai 2021 fixant le cadre réglementaire de tenue des jurys de validation des acquis de l'expérience et modalités d'organisation, pour les baccalauréats professionnels et les brevets de techniciens supérieurs agricoles-BTSA suite à la mise en place des Mirex

Arrête

ARTICLE 1 :

Sont nommés présidents de jury VAE

- Monsieur Bertrand SCHMIEDEN pour les CAPa, BPA, BP, CS
- Monsieur Jean-Claude SIMON pour les Bac Pro

Sont nommés président(e)s-adjoint(e)s de jury VAE :

- Monsieur AYMONIER Gaëtan
- Monsieur BEAUMER Franck
- Madame DAUTREY Emmanuelle
- Madame MEYSSONNIER Gwendoline

Les formateurs, formatrices et professionnel(le)s siégeant aux jurys VAE organisés par la DRAAF BFC sont listés en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'ensemble des présidents, président(e)s-adjoint(e)s, formateurs (-trices) et des professionnel(le)s figurant à l'article 1 du présent arrêté sont nommé(e)s jusqu'à son abrogation.

Article 3

Cet arrêté abroge l'arrêté du 23 juillet 2026 portant nomination des membres du jury régional pour la délivrance des diplômes de niveau 3 et 4 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire par la VAE.

Article 4

Le service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 26/10/2026
Pour le directeur régional et par délégation,
L'adjoint au chef du service régional
de la formation et du développement

Franck PROVOTS

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté SRFD–
4 bis rue Hoche – BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Site internet : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/

Annexe de l'arrêté portant nomination des membres du jury régional pour la délivrance des diplômes de niveau 3 et 4 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Sont désignés membres du jury VAE:

Nom	Prénom	Formateur(rice)	Professionnel(le)
AYMONIER	Gaëtan	X	
BACHOTET	Valentin	X	X
BEAMEUR	Franck	X	
BIZOUARD	Abel	X	X
BONNET	David	X	
BOULEZ	Laurence		X
DAUTREY	Emmanuelle	X	X
DESESQUELLE	Hervé	X	X
EPINAT	Chantal	X	X
FONTAINE	Vincent		X
GAILLARD	Jérémy		X
GAY	Pierre		X
GROS	Aurélien		X
HENRY	Philippe		X
KIELBASA	Daniel		X
LEMOINE	Clément	X	
LEVASSEUR	Delphine	X	
MARCOUYOUX	Frédéric		X
MORCET	Frédéric	X	X
MEYSSONNIER	Gwendoline	X	
MESTRUDE	Katia		X
PAGNIER	Nicolas		X
PRADES	Sébastien	X	
RAYNARD	Lionel		X
SANCHEZ	Mathilde	X	
SIMON	Jean-Claude	X	
TURE	Cédric		X
VERNIER	Sylvain		X

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté SRFD–
4 bis rue Hoche – BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Site internet http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/